



HAL
open science

Champ(s) de formation Innovation, conception, création (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Innovation, conception, création (avis sur le projet). 2018, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM. hceres-02042234

HAL Id: hceres-02042234

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042234v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Champ de formations
Innovation, conception, création
pour le prochain contrat 2019-2023

Conservatoire National des Arts et Métiers -
CNAM

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 07/11/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mireille Bastien, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Avec près de 70 000 inscrits pour un ratio de 90 % sur le territoire et 10 % à l'étranger, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) propose une offre de formation diversifiée se déployant du niveau 3 au niveau 1 des certifications. Une partie de ces formations s'inscrit dans le cadre Licence, Master, Doctorat (LMD). Elles sont dorénavant redistribuées dans cinq champs. Si leurs périmètres thématiques sont nouveaux, la politique générale de l'établissement reste focalisée sur la revendication affirmée d'être « le bras armé des politiques publiques de formation professionnelle » aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger, dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Le champ de formation *Innovation, conception, création* (ICC) propose des formations centrées sur l'innovation scientifique, technique, industrielle et entrepreneuriale. Il devrait comprendre deux licences professionnelles (LP) (*Métiers des arts culinaires et des arts de la table ; Métiers de la médiation scientifique et technique*), et six masters (M) (*Design ; Gestion de l'environnement ; Information, communication ; Innovation, entreprise et société ; Management et commerce international ; Management de l'innovation*) auxquels s'ajoute un master co-accrédité avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui en est porteuse (*Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie : histoire, valorisation didactique*). Notons que le master *Design* ne figurait pas dans l'ancienne offre de formation.

En réponse aux remarques formulées lors de l'évaluation du bilan, les informations fournies par l'établissement rendent plus claire l'articulation d'ensemble de son offre de formation et en particulier, le rôle des équipes pédagogiques nationales (EPN) dans le lien entre les différents sites de formation.

Piloté par l'EPN 16 *Innovation*, le champ ICC se déploie à Paris et dans les centres en région, ainsi qu'à l'étranger (Sénégal, Belgique pour les pays francophones et, depuis 2017, Chine) selon des modalités pédagogiques adaptées aux contraintes d'un public souvent déjà en activité professionnelle : formation à distance sous des formats divers, enseignements en soirée, validation des acquis professionnels ou des acquis d'expérience, validation d'études supérieures.

En très bonne cohérence scientifique, le champ ICC prend appui sur trois laboratoires de recherche dont le statut n'est pas mentionné dans le document : le laboratoire interdisciplinaire des sciences de l'action (LIRSA – EA4603), le dispositif d'information et communication à l'ère numérique Ile-de-France (DICEN – EA7339), l'Histoire des techno-sciences en société (HT2S – EA3716).

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Les contours des champs de l'établissement ont été totalement redéfinis : leur nombre en augmentation (cinq au lieu de trois), leurs intitulés totalement nouveaux, s'accompagnent d'une restructuration de la liste des formations qui les composent.

Le nombre de mentions du champ ICC est réduit (deux LP, sept M dont un en co-accréditation). Elles s'inscrivent dans plusieurs domaines : *Arts, lettres, langues* (ALL) (un M) ; *Droit, économie, gestion* (DEG) (un LP, quatre M) ; *Sciences, technologies, santé* (STS) (une LP) et enfin, *Sciences humaines et sociales* (SHS) (deux M dont un en co-accréditation). Les documents fournis par ces formations ne permettent pas toujours de mesurer en quoi leur inclusion dans le champ est justifiée. C'est ainsi que le mot-clé « innovation » revendiqué par la LP *Métiers de la médiation scientifique et technique*, ne porte que sur l'innovation - par ailleurs mise en avant - des modalités pédagogiques offertes au public dont on note qu'il est toujours désigné par les termes « auditeurs » ou « élèves ». On peut aussi s'interroger sur l'inscription dans le champ ICC des masters *Management et commerce international, Gestion de l'environnement, et Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie : histoire, valorisation didactique*. On peut également se demander pourquoi le projet de création du nouveau master *Design* n'est pas inscrit dans le champ *Numérique et société* qui veut intégrer le design dans ses contenus de formation. Bien que la fiche de présentation de ce master soit étoffée, elle fait l'impasse sur les éléments essentiels de son organisation pédagogique, éléments qui permettraient d'apprécier si elle est ou non conforme aux attendus fixés par le cadre national des formations (22-01-2014) et l'arrêté master (25-04-2002) : unités d'enseignement, crédits européens (ECTS), répartition du volume horaire, par ailleurs très élevé.

Des projets soumis à accréditation ne répondent pas totalement aux remarques faites à l'occasion de l'évaluation du bilan. C'est ainsi que le volume horaire de la LP *Métiers de la médiation scientifique et technique* (360 heures), jugé insuffisant, n'a pas été augmenté et la mise en place du conseil de perfectionnement n'est pas mentionnée. Un effort a été fait pour augmenter le nombre de professionnels extérieurs à l'établissement. Toutefois, les informations ne permettent pas d'estimer l'ampleur de leur participation en termes de volume horaire. On note, par ailleurs, l'absence de responsable de formation.

L'ensemble des éléments fournis dans le document présentant le champ ICC permet de constater qu'il s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques définis par le CNAM, centrés sur la formation professionnelle déployée au sein d'un réseau national et international dans un ajustement constant à un public en évolutions professionnelles.

Le champ est présenté comme devant être en interaction permanente avec les formations des autres champs de l'établissement. A ce titre, les formations qu'il propose sont vues comme venant compléter ou enrichir d'autres formations plus spécialisées. Toutefois, le caractère succinct des informations ne donne qu'une image floue de la façon dont ces relations seront mises en œuvre. Tout au plus, peut-on noter que le volet « Innovation » revendiqué par le champ trouve une expression concrète dans sa contribution à une action de type IDEFI (Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes) pilotée par l'Université Grenoble Alpes.

Le champ s'insère dans un environnement socio-économique circonscrit majoritairement à la région parisienne mais se tourne aussi vers l'Europe (l'Institut européen d'éducation et de politique sociale ; la région wallonne via le programme *Creative Wallonia*).

Les formations du champ sont adossées à trois laboratoires de recherche dont les travaux se déploient principalement sur l'innovation et le design dans l'industrie et dans les politiques publiques, dans leurs dimensions historiques, organisationnelles et prospectives. Ces laboratoires sont intégrés à différents regroupements de type labex (Laboratoire d'Excellence) : labex *Création, arts et patrimoine* (DICEN et HT2S) ; labex *Dynamiques territoriales et spatiales* (LIRSA et HT2S) ; labex *Sciences, innovation et techniques en société* (LIRAS et HT2S).

Des partenariats, dont il n'est pas possible d'apprécier la nature, sont établis avec des établissements étrangers sur les questions de prospective (Côte-d'Ivoire ; Sénégal ; Belgique ; Brésil), d'innovation et de design (Chine), de commerce international (Géorgie).

Les recommandations du Hcéres lors de l'évaluation du bilan s'adressaient à des champs différemment structurés. Le réaménagement actuel ne permet pas d'en suivre l'application réelle. Si l'on considère les plus générales d'entre elles, force est de constater que l'établissement réaffirme avec force son objectif de formation professionnelle en direction de tous les publics. Il est regrettable de constater que la recherche, dont la contribution à la formation était jugée bien trop modeste, n'est même pas évoquée dans la déclaration d'intentions stratégiques. S'il est possible de considérer que les bénéficiaires des formations tirent profit des apports de la recherche, il convient aussi de regretter que leur propre formation à cette mission de l'université ne constitue pas un objectif.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

L'organisation du pilotage des formations fait l'objet d'informations reprises à l'identique par les cinq champs. Il est alors difficile d'apprécier comment le champ appliquera cette politique générale.

Plusieurs niveaux de pilotage s'emboîtent et interagissent : direction nationale des formations ; EPN lesquelles accueillent des représentants internes à l'établissement et des représentants du monde socio-économique ; champs. Un comité de pilotage des champs, incluant les coordonnateurs de chaque champ, se réunit une fois par an.

Cette structuration devrait permettre une coordination effective des formations et des équipes pédagogiques. Le rôle des étudiants et des diplômés dans ce pilotage d'ensemble est difficile à apprécier. Ceux-ci ne figurent pas dans les conseils d'EPN ni dans les comités de pilotage des champs, tels qu'ils sont présentés dans la partie commune des documents. En revanche, ils seront sollicités dans les conseils de perfectionnement. Le périmètre de ces conseils ainsi que celui des dispositifs d'évaluation gagneraient à être précisés ; par exemple, bien que des conseils de perfectionnement soient prévus, pour répondre aux recommandations concluant le bilan, il semblerait qu'ils le soient au niveau des équipes pédagogiques nationales alors qu'ils devraient l'être pour chaque mention de diplôme.

La mise en œuvre de la politique de l'établissement est assurée par plusieurs dispositifs. Il conviendrait cependant de fournir des informations plus structurées (organigramme, par exemple) afin d'en apprécier plus aisément sa réalisation. Le suivi des programmes, commun à l'ensemble des formations, permet de constater que les outils d'autoévaluation des sont bien prévus.

Par ailleurs, le Centre de Ressources et d'Appui Pédagogique devrait jouer pleinement son rôle d'accompagnement individuel des étudiants. Il convient aussi de noter que le CNAM a bien pris en compte les recommandations du comité d'évaluation du bilan sur la place des langues étrangères. Celles-ci sont dorénavant intégrées dans les cursus de formation sous forme d'une unité d'enseignement dotée d'ECTS.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Métiers de la médiation scientifique et technique	LP	CNAM	Au vu des problèmes constatés et décrits dans l'analyse (en particulier, l'insuffisance du volume horaire et ses conséquences sur les contenus de la formation ainsi que la participation non quantifiée des professionnels non académiques), une réflexion s'impose avant d'envisager l'ouverture de cette formation.
Métiers des arts culinaires et des arts de la table	LP	CNAM	Étant donné l'absence d'information sur les statuts des « formateurs CNAM », y compris celui du responsable de la mention, aucune recommandation ne peut être formulée. Il est en effet impératif qu'une formation universitaire – même professionnalisante – soit portée par une équipe d'enseignants-chercheurs (arrêté du 17/11/1999).
Design	M	CNAM	Création. En l'absence d'informations sur l'organisation pédagogique de ce master (UE, ECTS, répartition du volume horaire par ailleurs très élevé), aucune recommandation ne peut être formulée. Les informations fournies lors de la visite ont toutefois permis de comprendre que la demande de création s'inscrit dans une stratégie de mise en place de nouveaux partenariats avec les écoles d'art sur une thématique porteuse. Il conviendrait alors de rédiger une nouvelle fiche en fournissant les informations manquantes pour vérifier l'adéquation entre le projet et sa mise en œuvre.
Gestion de l'environnement	M	CNAM	
Information, communication	M	CNAM	En dépit des remarques du comité d'évaluation, la structuration semestrielle reste non conforme (semestre 3 : 32 ECTS ; semestre 4 : 28 ECTS). Les informations fournies lors de la visite montrent que cette anomalie a été corrigée. Cette formation ne respecte ni la cohérence pédagogique interne ni le principe de spécialisation progressive. Notamment, les semestres 2 et 4 sont des certifications de spécialisation pouvant être suivis hors mention et pouvant même être permutés en fonction des cas. Si les informations fournies lors de la visite ont permis de mieux comprendre le principe des certifications, la structure d'ensemble n'apparaît toujours pas clairement. Par ailleurs, la recherche n'occupe qu'une place réduite dans la mesure où elle n'est qu'un des choix possibles du « projet applicatif ». Au vu des problèmes constatés et décrits dans l'analyse, une réflexion s'impose avant d'envisager l'ouverture de cette formation.

Innovation, entreprise et société	M	CNAM	
Management de l'innovation	M	CNAM	
Management et commerce international	M	CNAM	
Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie : histoire, valorisation didactique	M	CNAM Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	<p>L'intitulé de cette formation est hors nomenclature sans que l'on sache s'il s'agit ou non d'une dérogation.</p> <p>Cette formation n'a pas été évaluée dans le bilan du CNAM mais dans celui de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.</p> <p>La fiche de présentation du CNAM est quasiment vierge. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'évolution de cette formation.</p>

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Olivier Faron
Administrateur Général

Paris, le 18 septembre 2018

Référence : cnam/dnf/af/16/2018

Dossier suivi par : Ariane FREHEL

Tél 01 40 27 23 04

Objet : REPONSE DU CNAM AUX EVALUATIONS DES FORMATIONS PROJET MENEES PAR L'HCERES

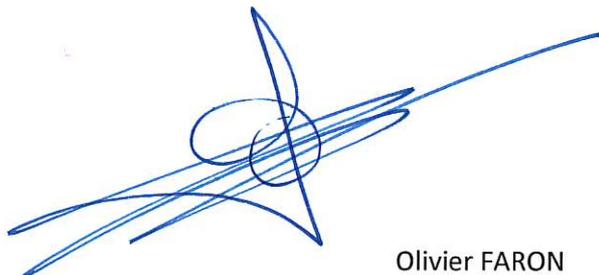
Les retours récents sur l'évaluation des formations du Cnam réalisée par l'Hcéres traduisent une démarche vertueuse, à commencer par les apports des échanges directs menés en juin dont chacun ne peut que se féliciter.

Au-delà d'un certain nombre d'avancées saluées dans les rapports sur les cinq champs, il est important de revenir sur des difficultés structurelles et/ou conjoncturelles que l'établissement souhaite surmonter de manière collégiale et volontariste.

D'un point de vue structurel, le projet de réorganisation, intitulé Cnam 2020, va rapidement porter ses fruits, notamment en termes de processus de décision. Les circuits vont devenir progressivement plus fluides et donc plus efficaces. Le partage de la mission formation par l'adjoint à l'administrateur général en charge de la formation va également clarifier la partie sommitale de l'organisation. L'autre dimension structurelle est le cœur de la mission du Conservatoire qui renvoie à la formation de professionnels, en ce sens plus des auditeurs hors temps de travail que des étudiants stricto sensu, pour lesquels les questions de l'employabilité et de la promotion sociale sont névralgiques. L'attention portée à la mise en place de conseils de perfectionnement apparaît donc essentielle, voire prioritaire.

A titre complémentaire, la nécessité d'une prise en compte accrue de la recherche, en particulier au niveau master, semble essentielle dans le cadre d'une meilleure reconnaissance des laboratoires de l'établissement.

Enfin, la campagne d'emplois vise à répondre au mieux au besoin d'enseignants-chercheurs domaine par domaine, secteur par secteur, champ par champ. Les recrutements peuvent parfois poser des problèmes de phasage pour permettre notamment un portage des diplômes efficace. Certains grands domaines comme ceux de la logistique et des transports ou de l'assurance ont ainsi vocation à être renforcés alors que l'effort de mutualisation devrait accroître le nombre de projets transversaux.



Olivier FARON

Dès à présent et en guise de retour au rapport d'évaluation par champ de formation, je me propose de vous donner quelques éclairages ciblés sur les évolutions prévues dans les formations en réponse aux remarques de l'évaluation HCERES.

Champ ETEM

- Licence mention sciences sociales

En préambule, il nous semble utile de rappeler les éléments forts justifiant le maintien de l'ouverture de cette licence générale en sciences sociales au sein du Conservatoire national des arts et métiers :

- Historiquement, la licence générale sciences sociales est héritière de l'ancienne licence générale Travail Orientation Société habilitée en 2005 et créée à la suite du souhait de l'établissement de mettre en cohérence les formations Bac+3 et infra dans l'ancien pôle travail et société. Ce projet trouvait son origine dans un travail réalisé par MM. les professeurs Vincent Merle et Even Loarer. Cette licence a ensuite évolué au fil des évaluations AERES à l'époque et des évolutions organisationnelles de l'établissement (création du département TOF).
- Pour la campagne d'évaluation-accréditation en cours, plusieurs éléments ont motivé le maintien et l'évolution de la maquette de la Licence Générale Sciences Sociales, et notamment le besoin exprimé par plusieurs Centres Cnam en Région (Pays de la Loire, Normandie, Centre...) de maintenir - en la faisant évoluer- cette licence qui permet :
 - de proposer une offre à Bac+3 dans le champ du travail, de la santé et de la formation, complémentaire de l'offre Cnam dans le champ des sciences et techniques.
 - de favoriser des accès via VAE (VAP 85) à des niveaux de L3.
 - D'ouvrir vers des parcours de master du champ du travail, de l'orientation et de la société.

La licence générale sciences sociales proposait initialement cinq parcours différents (« Formation et travail », « Travail, orientation et parcours professionnels », « Travail, clinique du travail et psychologie », « Travail et société », « Analyse du travail, performance, santé ») dont les spécialisations commençaient dès la Licence 1.

Suite aux remarques constructives de l'HCERES explicitant la construction d'une licence générale (avec notamment un tronc commun général pour les deux premières années de licence), nous avons revu la structure de cette licence.

Les années de L1 et de L2 ne proposent à présent qu'un seul tronc commun aux cinq parcours.

En L1, ce tronc commun propose des enseignements en droit, communication, théorie des organisations, économie, sociologie, informatique et psychologie. Ces enseignements sont renforcés en L2 avec un enseignement en langue, une initiation au management RH, en formation des adultes et en santé au travail. L'expérience professionnelle est valorisée de 10 ECTS en L1 et de 14 ECTS en L2.

La L3 propose quant à elle un tronc commun réduit avec deux unités d'enseignement en communication et en recherche d'information, l'expérience professionnelle pour 14 ECTS ainsi que la possibilité de choisir deux enseignements de l'offre de l'équipe pédagogique Travail (l'une étant nécessairement une UE dans la spécialité choisie). Les cinq parcours sont ensuite déclinés avec 4 ou 5 unités d'enseignement pour un total de 24 ECTS dans chaque spécialité.

- Master mention Ergonomie :

Rappel des éléments concernant le master d'ergonomie présents dans le rapport d'évaluation de l'HCERES

« Le master Ergonomie fait part, dans sa fiche de présentation de formation, de la mise en place d'un enseignement de langue et d'un conseil de perfectionnement pour un seul des deux parcours, en plus de celui déjà existant pour la mention. La configuration de ce conseil de perfectionnement uniquement pour le parcours Intervenir en ergonomie est étonnante. Il nous a été indiqué lors de la visite que ce point relatif au conseil de perfectionnement serait revu pour se caler sur une configuration classique d'un seul conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Par ailleurs, il n'est pas fait mention d'une réorientation pour

répondre à la sous-représentation des intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique, tout comme pour accroître l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.»

L'ensemble de l'équipe pédagogique en charge du master mention ergonomie du Cnam tient tout d'abord à remercier les experts pour le temps consacré à l'évaluation du dossier et pour la qualité de leurs remarques. Cette équipe souhaite néanmoins apporter quelques précisions à certaines d'entre elles.

- Comme indiqué lors de la réunion avec les expert.e.s HCERES, un conseil de perfectionnement sera mis en place pour les deux parcours du master. Il s'agissait d'une coquille s'étant glissée dans le document. Ce point a été corrigé dans le document de présentation du master.
- Concernant la « sous-représentation des intervenants professionnels du domaine », le renouvellement de deux postes de PAST a été demandé. Par ailleurs, nous nous appuyons depuis plusieurs années, sur un nombre conséquent d'ergonomes-consultants vacataires qui assurent un grand nombre d'heures d'enseignement. Depuis la précédente année, ceux-ci ont été complétés par 8 nouveaux vacataires ergonomes-consultants. Ce mouvement va être poursuivi dans les années à venir. Nous tenons, néanmoins, à signaler que l'équipe pédagogique élargie d'ergonomie (y compris les centres régionaux) est constituée de professionnels non universitaires pour moitié (deux consultantes au Centre Normandie, un intervenant professionnel et un enseignant-chercheur en Bretagne, 2 consultants en PACA).
- Concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans les enseignements, si cette remarque concerne l'ouverture des enseignements à distance, nous signalons que l'ensemble des UE constituant le master potentiellement « ouvrable » en FOAD le sont. Les UE non ouvertes à distance sont des UE de travaux pratiques, qu'il est difficile, voire impossible, d'ouvrir entièrement en FOAD. Celles-ci sont néanmoins proposées en formation hybride dans 2 centres régionaux. Par ailleurs, l'équipe s'appuie sur des pratiques pédagogiques « innovantes » non soutenues par des technologies (classes inversées, pédagogie participative ou par projet...). Nous examinerons néanmoins avec les services compétents du Cnam des possibilités de formation hybride sur certains TP afin de favoriser l'accessibilité de notre offre.

Champ IT

- Licence professionnelle mention Logistique et pilotage des flux :

La campagne d'emploi d'enseignants chercheurs actuellement en cours contribuera au renforcement de l'équipe pédagogique logistique.

- Licence professionnelle mention Logistique et transports internationaux

La campagne d'emploi d'enseignants chercheurs actuellement en cours contribuera au renforcement de l'équipe pédagogique logistique.

Champ ICC

- Licence professionnelle mention Métiers des arts culinaires et de la table :

Cette licence est dans une phase de transition entre le départ à la retraite d'un past spécialement recruté pour la filière métiers de bouche et l'arrivée du professeur du Cnam en charge du pôle national agro-alimentaire. Le recrutement de ce professeur est actuellement en cours. La formation n'est donc pas ouverte pour 2018-2019 mais nous souhaitons l'ouvrir par la suite et avons les flux pour la rentrée 2019.

Un tableau comportant un nombre significatif d'enseignants chercheurs et précisant les statuts des personnels Cnam gérant cette formation sera mis à la disposition du MESRI.

- Master Design :

La rédaction d'une fiche complémentaire précisant l'organisation pédagogique du master dans le cadre d'un partenariat Cnam - Ecoles d'art est souhaitée. Ce complément sera remis directement au MESRI.

- Master information communication

Les remarques du comité portent sur trois points :

1. La structuration semestrielle
2. La progression pédagogique
3. Le lien avec la recherche

Ces trois éléments ont été rectifiés ou clarifiés dès la rentrée 2018 (cf. nouveau programme à valoir dès octobre 2018)

1. Répartition des ECTS par semestre : elle est maintenant conforme à 30 ECTS par semestre (cf. infra nouveau programme)
2. Le lien avec la recherche : ce lien était effectif mais sans doute insuffisamment mis en avant. Dorénavant le premier semestre du M1 comme le premier semestre du M2 donnent lieu à la réalisation d'un « projet de recherche tutoré » (respectivement 6 ECT en M1 et 12 ECT en M2) encadré par un enseignant-chercheur du laboratoire Dicen-IdF pour bénéficier des apports méthodologiques permettant de s'engager dans une démarche scientifique (cf. infra). C'était déjà le cas pour l'essentiel, comme en témoignent les projets des auditeurs. Pour rappel, les responsables du Master sont respectivement le directeur du laboratoire Dicen-IdF et l'animatrice du thème de recherche « Coopération médiatisée », tous deux très engagés dans l'encadrement doctoral. D'ailleurs, un étudiant du Master de l'année 2017-2018 a candidaté avec succès au concours doctoral de l'Université Paris-Nanterre et effectuera sa thèse au laboratoire Dicen-IdF.
3. Cohérence pédagogique et spécialisation progressive : les remarques concernant ces dimensions relèvent en grande partie d'un malentendu lié au projet d'organisation en bloc de compétence (elle-même liée aux certificats de spécialisation). Pour la quasi-totalité des inscrits, il existe une spécialisation progressive très claire entre le bloc théorique du M1 (S1) et le bloc théorique du M2 (S2). De même il y a une progression pédagogique entre le bloc appliqué du M1 (S2) sur le design collaboratif et le bloc appliqué du M2 (S2) sur le management de projet pour la transformation digitale. Il n'est pas possible d'accompagner un projet de transformation digitale participatif sans maîtriser parfaitement les démarches de design collaboratif qui permettent de concevoir des solutions en impliquant les usagers. **Les possibilités de permutation des parties appliquées du M1 et du M2 ne concerneraient potentiellement qu'un tout petit nombre d'auditeurs en formation continue dans une logique de demande de délivrance du master via la VAE et uniquement sur la base d'une étude approfondie de leur parcours professionnel. Elle s'inscrit dans la logique des blocs de compétences promue par le ministère.**

Modifications apportées dès la rentrée 2018-2019 pour donner suite aux remarques de l'HCERES

Programme du Master 1 : "Transition numérique et innovation collaborative"

1er Semestre : 30 ECTS

- CCE 200 - Théories de la communication - 4 crédits
- CCE 203 - Fondamentaux de l'organisation des connaissances - 4 crédits
- CCE 204 - Fondamentaux du numérique : web et partage de documents - 4 crédits
- CCE 205 - Anthropologie des connaissances : pratiques et techniques - 4 crédits
- CCE 206 - Coopération et organisation : principes et outils - 4 crédits
- DNF001 - Certificat informatique et internet - 4 crédits

UA3205 - Mémoire de recherche tutoré de S1 - 6 crédits

2eme Semestre : 30 ECTS

Trois UE correspondant au certificat "Design Collaboratif"

- CCE 207 - Médiation par le prototypage pour la co-création - 4 crédits
- CCE 208 - Conception et facilitation d'ateliers collaboratifs - 4 crédits
- CCE 209 - Création d'un dispositif d'innovation participative - 4 crédits

UE d'anglais à choisir : ANG100 (Anglais Général) ou ANG 200 (Parcours d'apprentissage personnalisé) - 6 crédits

Stage ou projet selon une des trois modalités donnant lieu à rédaction de mémoire - 12 crédits

- UA 3206 - Projet tutoré applicatif
- UA 3206 - Stage tutoré en entreprise
- UA 3206 - Stage ou projet de recherche

Programme du Master 2 : "Transition numérique et innovation collaborative"

1er Semestre : 30 ECTS

- CCE 210 - Technologies participatives et économies de la convivialité - 4 crédits
- CCE 211 - Communication et éditorialisation - 4 crédits
- CCE 212 - Théories de l'activité collective et enjeux du « collaboratif » - 4 crédits
- CCE 216 - Management, travail et organisation en contexte numérique - 4 crédits
- CCE 217 - Architecture de l'information et design numérique - 4 crédits

UA3204 - Mémoire de recherche tutoré de M2 - 10 crédits

2eme Semestre : 30 ECTS

Trois UE correspondant au certificat "Chef de projet transformation numérique 2.0"

- CCE 213 - Démarches de transformation digitale en entreprise - 4 crédits
- CCE 214 - Gestion de projet pour la conception de solutions digitales - 4 crédits
- CCE 215 - Notions pour l'analyse des offres et des besoins - 4 crédits

Stage ou projet : choisir une UA parmi les trois - 18 crédits

- UA 3201 - Projet tutoré applicatif
- UA 3202 - Stage tutoré en entreprise
- UA 3203 - Stage ou projet de recherche

Champ RRQSAF

- Licence DEG mention Économie Gestion : demande de maintien de cette mention

La licence Économie-Gestion, dont les effectifs sont en expansion depuis 2012, alimente en priorité les masters suivants : Finance d'entreprise (CNU06), Finance de marché (double CNU05-06), Économie (à venir, CNU05). Elle n'alimente pas le Master CCA (comptabilité) contrairement à la licence Gestion. Inversement, la licence Gestion n'alimente pas les diplômes précités. Les diplômes en Finance requièrent en effet une double connaissance en économie et en gestion, assise sur des bases mathématiques solides, que la Licence Gestion ne permet pas d'acquérir. C'est donc que ces deux licences sont distinctes. **L'Hcéres, dans son rapport d'évaluation, suggère de renommer la licence Économie-Gestion en licence Économie afin de favoriser la lisibilité pour les futurs auditeurs. Même si nous apprécions pleinement l'ensemble des analyses de ce rapport, nous souhaiterions néanmoins maintenir le libellé Licence Économie-Gestion.** En voici les raisons en 4 points :

Renommer la licence dans l'offre de formation du Cnam risque de pénaliser la lisibilité du programme, et de générer des erreurs de parcours impactant les entrées en master. Comme vous le savez, la gestion est un domaine très vaste qui regroupe des connaissances et « compétences métier » différentes. Ainsi, la finance d'entreprise et la comptabilité (gestion), n'aboutissent pas aux mêmes métiers. En renommant la licence Économie-Gestion en Économie, les élèves souhaitant s'inscrire en master finance d'entreprise se tourneront par erreur vers la licence Gestion (parcours comptabilité).

Le libellé Économie pourrait dissuader les auditeurs de s'inscrire dans la formation, entraînant une baisse des effectifs de licence et des candidatures en master de finance (entreprise, marchés). L'intitulé Economie-Gestion est très attractif en raison même de la double connaissance acquise en fin de cursus. L'intitulé Économie est en revanche associé dans le milieu universitaire à des filières théoriques peu professionnalisantes, en particulier pour le niveau licence. Ce libellé sied donc mal au public du Cnam (auditeurs déjà en milieu professionnel ou en phase de reconversion).

Une absence de demande pour un « véritable » diplôme d'Économie au niveau Licence. Un libellé Économie, pour conserver une cohérence entre l'affichage et le contenu,

nécessiterait de faire une place beaucoup plus importante aux cours d'économie (économétrie par exemple). Or le public du Cnam n'en est pas demandeur. Par contre nous avons une très forte demande au niveau licence pour une formation duale en économie et en gestion. Nos auditeurs sont attirés par la double exposition de ce tronc commun et en attendent (i) une meilleure compréhension des différents sujets et (ii) la possibilité de faire un choix de spécialisation plus informé au niveau master.

Ce changement pourrait conduire à un désengagement de nos partenaires et à des difficultés pour en trouver d'autres. La licence Économie-Gestion est ouverte en alternance dans 2 centres. En pays de la Loire, la banque partenaire du cursus est attirée par la double étiquette du diplôme, et les inscrits en alternance dispose d'une promesse d'embauche en début de formation. En Bourgogne, le déploiement de la licence Économie-Gestion (plutôt que la licence Gestion) par le centre scolaire Notre Dame est issu d'une requête locale de développement du territoire. Le libellé Économie introduit une confusion sur le contenu du diplôme pouvant conduire à un désengagement de nos partenaires. Cette remarque s'applique également au Cnam Liban qui déploie la licence Économie-Gestion en cours du jour.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez pu porter à ce dossier, nous espérons que les arguments précités plaideront en faveur d'un maintien du libellé Économie-Gestion qui nous semble important pour l'attractivité et la cohérence de nos programmes, en particulier entre les niveaux licence et master.

- Licence professionnelle mention métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations :

Une réflexion est engagée pour intégrer cette thématique comme parcours de la licence de gestion.

- Licence professionnelle mention métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion :

Une réflexion est engagée pour intégrer cette thématique comme parcours de la licence de gestion.

- Master mention Criminologie :

Le Master Droit Économie Gestion, mention Criminologie remercie le comité d'audit de l'HCERES, qui a indiqué avoir été satisfait des réponses apportées à ses interrogations.

Les éléments fondateurs de sa création ont ainsi été soulignés. Le Master mention Criminologie a été créé pour répondre à un besoin national de création d'une filière métier ancrée dans la formation par et pour la recherche, adossé au Pôle Sécurité Défense Renseignement et accueillant déjà des étudiants en certificats, licences, M1 et M2 et 5 élèves en formation doctorale.

Ses mémoires majeurs en M2 répondent aux exigences les plus strictes de la recherche. Une progression réelle est inscrite dans le parcours M1-M2, qui exige une validation à 10 pour chacune des matières sans compensation. Deux Maîtres de Conférences, publiant dans des revues classées internationales, en radicalisation (CNU 1) et en mathématiques (CNU 27) ont rejoint une équipe en émergence (EE) soutenue par la FMSH et l'ENA et validée à l'unanimité par le CS du Cnam, en partenariat formel avec de grandes universités américaine, russe et chinoise. Ces éléments concernant la progressivité des enseignements, les statistiques de publication des chercheurs dans des revues classées, la formation à un métier, ont confirmé la place unique du pôle sécurité défense renseignement.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

